

Onction 5 : Vatican II

(Cf. Documents)

A. Les malades

1. La visite des malades (RR I // Rfr I)

Visiter les malades : tâche de tous les chrétiens, plus particulièrement des ministres ordonnés [Rfr 19], et au nom du Christ, une oeuvre de miséricorde. Tout l'homme est confié au visiteur !

Un devoir d'accompagner le malade dans son itinéraire (cf. 21-24 : a) une découverte du sens de la vie - b) une rencontre de Jésus Christ dans l'épreuve - c) une démarche de prière - d) une rencontre avec le Christ à travers les sacrements.

De le préparer éventuellement aux sacrements de la pénitence, de l'eucharistie et de l'onction.

A la maison : introduire aux rites que l'"Eglise domestique" de la famille peut répéter aussi sans la présence du prêtre : prière commune, célébrations de la parole en petit cercle et bénédictions (Cf. *Livre des bénédictions*, Rituel romain, Paris 1988 [spéc. pp. 83-92 : Chapitre II. Bénédiction des malades : I. Pour des adultes II. Pour des enfants])

2. La communion des malades (et la pénitence) (RR I // Rfr II)

Responsabilité des prêtres appuyés par un "service des malades" pourvu d'un nombre suffisant d'auxiliaires de la communion : favorable pour préparer l'onction des malades etc.

Cf. Le *Rituel de l'Eucharistie en dehors de la messe*, Paris 1996 [spéc. pp. 39-64 : Chapitre II. La communion et le viatique portés aux malades par un ministre extraordinaire : I. Rite ordinaire de la communion des malades (39-49) - II. Rite bref de la communion des malades (50-52) - III. Le viatique (53-64)].

On rappelle le lien entre la communion à domicile/à l'hôpital et l'eucharistie (n. 27)

Parfois la communion pourra être donnée au cours d'une messe (n. 33)

B. Les mourants :

1. Le Viatique (IV)

a. Une priorité, voire un précepte divin !

Obligation et importance du viatique attestée dans les traditions les plus anciennes (cf. l'*ordo* du Phillips 1667 et l'*ordo* 49). Déjà des accents présents dans le nouveau rituel : L'importance du viatique, le précepte de communier au moment de la mort, la communion sous les deux espèces.

L'autorité de Jn 6,54 (cité en Rfr 144) : *Celui qui mange ma chair et boit mon sang a la vie éternelle, et moi je le ressusciterai au dernier jour.*

Obligation rappelée dans le Rituel (RR 30 // Rfr 172 a) : *... le Viatique que tout chrétien en péril de mort est tenu de recevoir.*

Après une éclipse attestée par le RR de 1614

b. Le nouveau rituel sur "le viatique" (chapitre IV)

Outre l'importance et l'obligation du viatique :

1) Priorité à la communion sous les deux espèces

2) Priorité à la messe du viatique

N.B. Le rite hors de la messe correspond au rite ordinaire pour les malades [Rfr II] avec ajouts, dont indulgence plénière et **confession de foi** (renouvellement de celle du baptême, aboutissement de celles de la Nuit Pascale, une communion "solennelle" au moment du passage au Père (*transitus ad Patrem*) avec le Christ.

3) Le ministre ordinaire en est le prêtre. Prêtres (et diacres) invités (RR 142 = Rfr 212) à former des laïcs à ce ministère.

c. Perspectives pastorales : Mourir en chrétien, à savoir :

1) Achever son baptême

La mort chrétienne décrite par **une série d'images complémentaires traditionnelles**, qui expriment (et soutiennent) notre foi en la Résurrection : Mourir, c'est entrer dans la maison du Père, c'est être transformé en un état meilleur, c'est vivre sa pâque, sa sortie d'Égypte et donc participer à une fête, à un cortège triomphal, c'est entrer aussi dans la grande famille des saints, accomplir définitivement son baptême, rencontrer le double objet de l'unique amour . . .

2) Mourir en église

Une solidarité de communion : Le chrétien est appelé à vivre et . . . à mourir dans la communion de l'Église. La mort "dans la communion de l'Église" est un idéal largement attesté tout au long de l'histoire des chrétiens.

La responsabilité de l'Église et de ses ministres : manifester au mourant la présence, la solidarité, la communion (Rfr 209) de la communauté chrétienne, à travers "des échanges vrais" (Rfr 208). Souci traditionnel d'autant plus important quand malades et mourants regroupés dans cliniques et hôpitaux, éloignés de leurs familles et milieux habituels.

3) Dans une pastorale d'ensemble

2. La recommandation des mourants (VII)

Le désir d'exprimer de façon plus adéquate l'anthropologie chrétienne a fait remplacer *commendatio animae* par *commendatio morientium* On parle moins de l'âme, pour éviter malentendu dualiste ou spiritualiste.

Mais on a respecté les premières paroles du *Profiscere* : *Profiscere, anima christiana, de hoc mundo*. D'autres **textes vénérables de l'ancien RR** : *Commendo te . . . ; Commendamus tibi . . . ; Salve regina . . .*

Des signes importants : **le signe de croix sur le front du mourant** (cf. Rfr 210 et 222), le cierge qui rappelle le cierge baptismal, l'eau bénite

3. Et encore : . . .

Chapitre V : rituel pour donner les sacrements à un malade en danger prochain de mort.

I. rite continu : pénitence, onction et viatique (selon la directive de SC 74. Cf. RR 30s. // Rfr 172).

En fait beaucoup de cas particuliers . . .